

PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

Bureau du Cabinet

et de la Représentation de l'État

pref-decorations@loir-et-cher.gouv.fr

Déposez votre demande de médaille d'honneur en ligne

et suivez l'avancement de votre dossier

* Information : Le déploiement de cette possibilité dans les préfectures est en cours. Si le service instructeur du domicile du candidat n'est pas relié au système, vous en serez informé.

Comment déposer une demande de médaille d'honneur en ligne ?

1) Prérequis informatique

Pour la saisie des dossiers depuis internet, les navigateurs supportés sont :

Navigateur	Version minimum
Chrome	50
Firefox	50
Internet Explorer	10
Safari	10

2) Lien de la médaille demandée

Le dépôt des demandes de médaille d'honneur est accessible depuis le portail <u>Démarches</u> <u>Simplifiées</u>. Pour déposer une demande en ligne, utiliser **le lien ci-dessous.** (Attention : pensez à vérifier que le candidat relève bien de la médaille demandée).

Pour la médaille d'honneur du travail :

<u>L'employeur ou le candidat</u> dépose la demande.

La médaille d'honneur du travail est destinée à récompenser l'ancienneté des services honorables effectués par toute personne salariée ou assimilée.

Cliquez sur le lien : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail

Préfecture de Loir-et-Cher - BP 40299-41006 BLOIS CEDEX - Téléphone: 02 54 70 41 41 Télécopie : 02 54 78 14 69 Site Internet : www.loir-et-cher.gouv.fr - Messagerie : pref-courrier@loir-et-cher.gouv.fr Consultez sur notre site Internet ou notre serveur vocal (02 54 81 54 87) les horaires d'ouverture au public

3) Connexion au portail Démarches Simplifiées.

Après avoir cliqué sur le lien de la médaille d'honneur qui vous concerne, vous devez vous connecter au portail « démarches simplifiées ».



4) Vérification de votre adresse courriel

Pour une création de compte ou une vérification de compte, **Démarches-simplifiées** vous adressera directement un mail avec un lien d'activation. N'oubliez d'aller voir dans vos spams.



5) Saisie du numéro de SIRET de l'employeur

Quelle que soit la médaille d'honneur, c'est le numéro de SIRET de l'employeur qui authentifie le dépôt du dossier.

Après la connexion au portail démarches simplifiées, un nouvel écran vous permet :



6) Vérification des informations et autorisation

Sur l'écran suivant, vous obtenez les informations relatives au numéro de SIRET saisi. Vous pouvez les vérifier et, en cas d'erreur, vous pouvez changer de SIRET en cliquant sur le bouton de gauche.



Un guide de la démarche est à votre disposition en haut de page du formulaire en ligne.